

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 75 (2003)

Heft: 4: 75 ans (1928-2003)

Artikel: Les coopératives versus Habitation : entretien avec M. Bernard Meizoz, coopérateur, président de la Société Coopérative d'Habitation Lausanne de 1968 à 1999, député socialiste du Conseil National de 1971 à 1991

Autor: Nicollier, Guy / Meizoz, Bernard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129966>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES COOPÉRATIVES VERSUS HABITATION

Entretien avec M. Bernard Meizoz, coopérateur, président de la Société Coopérative d'Habitation Lausanne de 1968 à 1999, député socialiste au Conseil National de 1971 à 1991.

Habitation: Coopérateur et homme de terrain, vous avez été président de la Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) pendant plus de 30 ans. Quel intérêt les coopérateurs portaient-ils à la revue?

Bernard Meizoz: Un intérêt plutôt mince. Dans les années'80 déjà ils nous l'ont fait savoir, dans le cadre des assemblées générales notamment, déplorant le fait que la vie du mouvement coopératif y était à peine évoquée et que l'espace réservé aux coopératives d'habitation était réduit à la portion congrue.

Leur insatisfaction, qui était aussi la mienne, était également ressentie par les responsables de la SCHL ainsi que par ceux d'autres coopératives membres de l'Association suisse pour l'habitat (ASH). Elle me paraissait d'autant plus justifiée que la SCHL, en prenant entièrement à sa charge le prix de l'abonnement pour l'ensemble de ses locataires et de ses autres adhérents non-locataires qui souhaitaient la recevoir, était le plus gros contributeur au financement de la revue. Par ailleurs, nous avons remarqué que, le plus souvent, celle-ci passait directement de la boîte aux lettres au compartiment à vieux papiers.

Dans ces circonstances, la SCHL jugea utile d'inviter ses membres à dire si le contenu rédactionnel de la revue répondait à leur attente et, le cas échéant, si nous pouvions continuer à la leur adresser. À une très grande majorité, la réponse a été négative. En conséquence, le nombre des abonnés a été ramené de 1500 environ à un peu plus de 400.

H: Dans «SCHL-Infos» de novembre 1993, tout en saluant le «bon niveau» de la revue, vous avez déploré le fait qu'elle se soit trop spécialisée dans certains domaines (architecture, urbanisme, etc.). En résumé: la revue n'était plus l'instrument de communication dont les coopérateurs avaient besoin.

BM: Les coopératives d'habitation étant les principaux bailleurs de fond de la revue, elles étaient en droit d'attendre, en retour, que celle-ci traite d'une manière plus équitable, donc plus étendue, les sujets qui étaient au centre de leurs préoccupations. En vain, la revue persistant à privilégier les questions intéressantes au premier chef un public averti, issu ou proche des milieux s'occupant d'architecture. D'où le sentiment que

nous nous trouvions en face d'une espèce d'appropriation des espaces rédactionnels par des groupes professionnels comme la FAS¹ et l'ASPAN² qui, eux, n'apportaient sur le plan matériel, qu'un maigre appui financier et un petit nombre d'abonnés.

Le problème a été soulevé au sein des organes responsables de la revue. Il y eut un blocage à partir du moment où d'aucuns reprochèrent aux coopérateurs d'être fermés à des matières autres que celles présentant un intérêt direct pour les locataires. Ce qui était à la fois faux et insultant pour ceux qui défendaient la cause d'une répartition raisonnable des pages d'Habitation entre les partenaires. Au fond, il y eut un immense et regrettable malentendu sur les véritables intentions et objectifs des uns et des autres. Il faut faire un trait sur le passé et envisager l'avenir dans un esprit consensuel.

Il ne s'agit donc pas d'exclure les uns, il s'agit de faire une place plus large aux autres. Je plaide pour un équilibre entre des apports multiples, pour l'ouverture de cette publication vers l'extérieur. Il faut être didactique, il faut renseigner, il faut nourrir la réflexion. Faisons une juste part (pas envahissante) aux affaires des coopératives, abordons les mille aspects de leur quotidien, rendons compte du rôle qu'elles jouent sur les plans économique et social, expliquons ce qui fait leur spécificité et leur originalité dans le monde de l'immobilier, parlons aussi et surtout des principes éthiques qui fondent leur projet. Cela ne devrait pas empêcher d'avoir de belles fenêtres sur l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la sociologie de l'habitat, etc. Donc pas question de se confiner dans l'évocation de disputes futiles entre locataires...

Ce devrait être aussi le rôle de la revue que d'accompagner la réflexion sur des questions de portée plus générale qui, néanmoins, ne sauraient laisser indifférent le monde de l'habitat coopératif. De le faire dans un esprit libéré des contraintes du «politiquement correct».

On pourrait, par exemple, dans les colonnes de la revue :

- s'interroger sur la réticence des investisseurs, institutionnels ou privés, à investir plus dans la pierre en Suisse romande alors que la pénurie de logements est à son comble.
- se demander si l'octroi d'un droit de superficie par les collectivités publiques doit toujours être impérativement lié à la construction de logements subventionnés à l'heure même où celles-ci entendent promouvoir la mixité dans les immeubles et dans les quartiers.

- se préoccuper d'une législation qui, trop souvent, ne paraît plus adaptée à la double nécessité d'occuper plus rationnellement l'espace urbain et d'établir des conditions plus favorables à la restructuration et à la rénovation du domaine bâti.

Pourquoi ne pas aller plus loin encore dans le champ du débat ? «Habitation» en donne l'exemple qui, récemment, a présenté le dossier controversé de la rénovation/reconstruction d'anciens bâtiments locatifs à Vieusseux, à Genève, sous le double éclairage de la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG) et de la Ville de Genève. Les deux points de vue y étant exposés, les prémisses d'un large débat sont réunies. Cela pourrait constituer le point de départ d'une discussion au sein de l'ASH, d'autant plus souhaitable qu'il s'agit d'un problème de fond et que, dans l'ensemble du pays, d'autres coopératives sont confrontées à des cas semblables.

J'imagine aussi que notre revue pourrait être plus présente au stade de l'élaboration de projets de lois portant sur des objets relevant de la sphère d'activité des coopératives, pour les analyser, puis informer l'opinion publique des déter-

minations de l'ASH. Ce serait une façon de rendre son action plus lisible, d'asseoir sa crédibilité et pourquoi pas, d'amener les autorités politiques des cantons romands à la considérer comme un interlocuteur valable et régulier pour tout ce qui touche à la politique du logement, au sens large du terme.

Je souhaite qu'«Habitation» de demain, riche d'un contenu solide et varié, proche des coopérateurs, puisse devenir l'organe écouté des coopératives d'habitation.

Propos recueillis par Guy Nicollier

¹ Jusqu'en 1995, Habitation est l'organe officiel de la Fédération des Architectes Suisses (FAS) parallèlement à la revue Werk.

² Le groupe romand de l'Association Suisse pour l'Aménagement National (ASPAN) adopte la revue pour organe officiel dès 1969, il la quitte en 1996.

La cuisine première cellule du logement

Du foyer à la cuisine moderne

*la cuisine, première cellule du logement,
H. Wenke, Das Wohnen
Habitation n° 1, janvier 1963*

Dans une cuisine bien organisée, les travaux sont assurément moins pénibles.

